



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

OBJET : Cession de parcelles à la société KUHN sur la zone d'activités HORIZON à Châteaubriant

EXPOSE

Par délibérations des 15 avril et 9 décembre 2021, les élus communautaires ont adopté à l'unanimité l'acquisition de parcelles situées sur la zone d'activités Horizon à Châteaubriant pour permettre à la société KUHN d'assurer une phase essentielle de son développement.

La communauté de communes est aujourd'hui propriétaire de ces différentes parcelles cadastrées :

- CB 15 – le Bois Hamon : 20 515 m²
- CB 007 – le Bois Hamon : 24 479 m²
- CB 008 – le Bois Hamon : 11 810 m²
- CB 0016 – le Bois Hamon : 21 636 m²
- CC 14 – Belle Fontaine : 14 571 m²

Il vous est ainsi proposé de les rétrocéder à la société KUHN à leur prix d'acquisition, sur la base du tarif fixé par le service des Domaines. Les frais d'acte supportés par la communauté de communes de 2 180.33 € HT et de 5 500 € HT seraient également pris en charge par l'entreprise.

La signature de l'acte ou du compromis de vente devra être réalisée dans les 6 mois suivant la décision du conseil communautaire. Passé ce délai, la délibération sera considérée comme caduque.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres Consulaires » réunie le 28 mars dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession au profit de la société KUHN, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, des parcelles situées le Bois Hamon cadastrées CB 15 - 20 515 m², CB 007 - 24 479 m² - CB 008 - 11 810 m², CB 0016 - 21 636 m² ainsi que celle située Belle Fontaine cadastrée CC 14 - 14 571 m² sur la commune de Châteaubriant ;

- de valider le prix de cession des parcelles pour un coût global de 403 623,88 € HT (frais d'acte et taxes à la charge de l'acquéreur) ;
- de valider la prise en charge, par la société KUHN, des frais d'acte de 2 180.33 € HT et de 5 500 € HT supportés par la communauté de communes et liés à l'acquisition de ces parcelles ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération (acte à intervenir...).

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

Annexe – cession de foncier à l'entreprise KUHN HUARD



Échelle 1 : 4 986

0 100 m AR-Préfecture

044-200072726-20230407-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,
Alain HUNAULT
Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	Mme Claudie SONNET
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X		
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X		
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Brigitte MAISON
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023



Le Président,

Alain HUNAU